



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Permis de construire n°

Permis délivré le

Service des constructions et de l'aménagement SeCA
Bau- und Raumplanungsamt BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 36 13, F +41 26 305 36 16
www.fr.ch/seca

Certificat de conformité

Etabli conformément à l'art. 166 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)

- Objet
 - Commune District
Secteur N° immeuble (parcelle)
 - Maître d'ouvrage Tél. / Portable
Rue E-mail
NPA Localité
 - Personne qualifiée Tél. / Portable
N° REG ou autre canton
Rue E-mail
NPA Localité
 - L'auteur(e) des plans est-il(elle) identique au signataire du certificat de conformité?
 oui non
 - La personne qualifiée certifie après contrôle de l'exécution que:
 l'ouvrage est conforme en tous points aux plans approuvés et aux conditions d'octroi du permis. l'ouvrage est non conforme aux plans approuvés et aux conditions d'octroi du permis*.
 - La personne qualifiée certifie après contrôle de l'exécution que:
 les aménagements extérieurs sont conformes en tous points aux plans approuvés et aux conditions d'octroi du permis. les aménagements extérieurs sont non conformes aux plans approuvés et aux conditions d'octroi du permis*.
- *Si une non-conformité est constatée, elle doit être signalée sur une feuille annexe, en y joignant les plans si nécessaire
- L'achèvement des travaux a-t-il été signalé à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments?
 oui non
 - Lieu, date Signature personne qualifiée
Signature maître d'ouvrage

Références légales et réglementaires complémentaires

Art. 97 et 110 al. 1 ReLATEC; art. 173 LATEC.

Annexe

Déclaration du ou de la géomètre breveté(e) (art. 166 al. 2 LATEC). Cette annexe n'est pas requise si elle a déjà été transmise à la Commune ou s'il s'agit de travaux de transformation sans modification de la surface au sol du bâtiment existant.

Communication

Commune; Préfecture; SeCA; Service des biens culturels (SBC, s'il s'agit d'un immeuble protégé); Inspection cantonale du feu (ECAB-ICF).

Etat de Fribourg

Certificat de conformité - 01/06/14